

Risque incendie : le Parc naturel régional des Alpilles appelle à la vigilance de tous en ce dernier week-end d'octobre.

Les niveaux de sécheresse de la végétation restent encore très marqués dans le massif forestier des Alpilles et sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

Les prévisions météorologiques annoncent un fort mistral, jusqu'à 100 km/heures, pour les jours à venir (jusqu'au mardi 31 octobre).

Ces derniers jours, les services départementaux d'incendie et de secours ont été mobilisés sur plusieurs feux occasionnés par des brûlages non maîtrisés. La Préfecture rappelle que dans ces conditions de vent, tout brûlage est interdit pour les particuliers comme les professionnels dans les massifs forestiers comme en plaine en application de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 relatif à l'emploi du feu.

Par ailleurs, les particuliers et entreprises sont invités à différer les travaux en espace exposé qui pourraient générer des départs de feu dans l'attente de la fin de cet épisode venteux (travaux impliquant des moteurs thermiques, des broyeurs, groupes électrogènes, travail des métaux, etc.). Retrouvez toutes les informations concernant les brûlages autorisés sur <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/A-la-Une/Brulage-de-vegetaux-soyez-vigilants>

Enfin, nous vous rappelons qu'il ne faut jamais jeter votre mégot de cigarette par la fenêtre de la voiture.

Les bons gestes !

Préservez le massif des Alpilles en respectant les consignes délivrées par les autorités et en adoptant les bons réflexes. Appelez au plus vite les sapeurs-pompiers au **18** pour signaler tout départ de feu et ne prenez aucun risque, ne mettez pas votre vie en danger.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr